

Séance du 31 mars 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 mars 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mmes Capdevielle, Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à M. le Maire, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, M. Aguerre à Mme Capdevielle, M. Etcheto à Mme Thicoïpé, Mme Loupien-Suarés à M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES - Vote des taux d'imposition pour l'année 2011.

Comme chaque année, il convient de fixer les taux des impôts directs locaux. En raison de la réforme de la fiscalité locale, la date de notification des bases prévisionnelles pour 2011 a été retardée par la Direction générale des finances publiques. Aussi, les montants indiqués ci-dessous correspondent à une estimation de ces bases prévisionnelles.

	Bases 2010 définitives	Bases 2011 prévisionnelles estimées	Evolution en montant	Evolution en %
Taxe d'habitation	50 040 481 €	51 612 000 €	1 571 519 €	+ 3,1 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	53 074 998 €	55 496 000 €	2 421 002 €	+ 4,6 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	132 075 €	206 400 €	74 325 €	+ 56 %

La variation indiquée comprend l'actualisation générale des bases de 2 % retenue par la loi de finances pour 2011.

Les montants des allocations compensatrices versées par l'État en contrepartie d'allègements fiscaux votés au niveau national sont les suivants, étant précisé qu'il s'agit là aussi d'une estimation :

- compensation de taxe professionnelle : (montant non connu à ce jour)
- compensation de taxes foncières : 255 135 €
- compensation de taxe d'habitation : 1 446 562 €.

A taux d'imposition constants, le produit fiscal obtenu avec ces bases prévisionnelles représenterait 24 469 114 €, soit une progression de 3,7 % par rapport au produit effectivement perçu en 2010.

	Bases 2011 prévisionnelles estimées	Taux 2010	Produit attendu
Taxe d'habitation	51 612 000 €	26,44 %	13 646 213 €
Taxe foncière bâti	55 496 000 €	19,32 %	10 721 827 €
Taxe foncière non bâti	206 400 €	48,97 %	101 074 €
Total			24 469 114 €

Comme annoncé lors des orientations budgétaires, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour la deuxième année consécutive de manière à ne pas accroître la contribution fiscale des bayonnais.

Il est proposé au conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2011 comme indiqué ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

MM. Ugalde et Barrère s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.